



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association E.C.H.O. Centre Social

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association E.C.H.O. Centre Social
60 rue d'Oran 59100 ROUBAIX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Association E.C.H.O. Centre Social

60 rue d'Oran 59100 ROUBAIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association E.C.H.O. Centre Social,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association E.C.H.O. Centre Social relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 & ANC 2023-06 exposées dans le paragraphe 2.3 « Principales méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels et qui constituent un changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 17 avril 2026

KPMG S.A.

Maxime Brion

Commissaire aux comptes

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENTS (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	3 540	3 540	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 943	41 684	3 259	2 774
Autres Immobilisations corporelles	68 100	59 497	8 603	11 851
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières				
Total II	116 583	104 721	11 862	14 625
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 331		10 331	494
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	252 797		252 797	308 314
Charges constatées d'avance	325		325	1 370
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	223 744		223 744	172 179
Total III	487 197	0	487 197	482 357
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	603 780	104 721	499 059	496 982

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Autres	109 163	59 163
Report à nouveau		
Report à nouveau	52 979	83 969
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	14 021	19 011
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Situation nette (sous total)	176 163	162 143
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 675	5 426
Provisions réglementées		
Total I	179 838	167 569
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	12 000	12 000
Total II	12 000	12 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	5 767	4 914
Provisions pour charges	46 500	42 000
Total III	52 267	46 914
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 875	
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	92 083	130 866
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	114 098	108 448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	46 898	31 185
Total IV	254 954	270 499
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	499 059	496 982

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de service	298 064	48 030
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	906 821	1 126 678
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 398	12 725
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	12 000	12 000
Autres produits	1 817	1 804
Total I	1 226 100	1 201 237
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	254 574	257 235
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	46 651	45 629
Salaires	636 138	617 755
Cotisations sociales	243 963	232 815
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 936	7 046
Dotations aux provisions	10 267	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	12 000	12 000
Autres charges	6 793	9 956
Total II	1 215 322	1 182 436
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 778	18 801
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 354	2 927
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	3 354	2 927
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 354	2 927
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	14 132	21 728
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		6 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		8 648

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	2 570
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	112	147
Total des produits (I + III + V)	1 229 454	1 210 242
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 215 434	1 191 231
EXCEDENT OU DEFICIT	14 021	19 011
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	730	503
Prestations en nature		
Bénévolat	10 660	9 851
TOTAL	11 390	10 354
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	730	503
Personnel bénévole	10 660	9 851
TOTAL	11 390	10 354



Centre Social ECHO

Annexe au bilan et au compte de résultat 2025

Objet social :

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts :

- Mettre en œuvre les actions qui permettront le développement social, économique et culturel du quartier
- Développer et soutenir la vie associative : pour cela elle établira la liaison entre toutes les associations, s'attachant à aider la population à porter les problèmes du quartier et y apporter des solutions nécessaires avec les organismes concernés

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice :

Le projet social (agréé pour 4 années par la CAF ⇨ 2025/2028) s'appuie sur des valeurs de solidarité, de dignité humaine, de laïcité, de respect de chacun portées par le conseil d'administration composé principalement d'habitants et que l'équipe s'attache à défendre.

Sur la durée du projet 2025-2028, les enjeux sont :

- Le développement de la lutte contre l'isolement des populations notamment invisibles
- Le renforcement de l'engagement citoyen et le développement de sa promotion
- Le développement des projets habitants/partenaires co-construits et d'animations hors les murs
- L'enrichissement des coopérations du réseau inter-centres et partenarial
- Le renforcement de la veille et de prévention des conduites à risque

En 2025, les axes prioritaires sont :

- le soutien à la fonction parentale
- l'éducation et la prévention
- l'insertion sociale et professionnelle
- la santé et le bien-être

L'inclusion numérique a été positionnée comme un enjeu transversal ainsi que la transition écologique.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus :

Lieu de vie, d'accueil et de services ancré au cœur du quartier ECHO. Il est ouvert à tous sans distinction. Dans ce lieu de proximité, les familles peuvent y trouver des conseils, un accompagnement, la possibilité de parler, de s'engager, de participer à la mise en place de projets qui concernent de nombreux domaines : la santé, l'insertion, l'éducation, les loisirs... et qui sont adaptées à l'évolution des besoins du quartier et de sa population. De la petite enfance aux adultes, chacun peut y trouver sa place. La vocation familiale en est le pilier.

- Secteur petite enfance/enfance : 3/12 ans : 217 enfants et leurs parents soit 137 familles différentes
- Secteur jeunesse 11/25 ans : 156 jeunes dont 88 jeunes 11/17 ans et leurs parents et 68 jeunes 18/25 ans.
- Secteur adultes/familles/séniors : 600 familles

1 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun

1.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code de l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 & ANC 2023-03 applicable au 1er janvier 2025.

2.2 Dérogations

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

2.3 Principales méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : Continuité d'exploitation, Image fidèle, Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Régularité et Sincérité.

Changement de méthode comptable – Application des règlements ANC 2022-06 & ANC 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 & ANC 2023-03 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application des règlements ANC n°2022 -06 & ANC 2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N :

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024 retraité	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			
Ventes de prestations de service	298 064	265 177	48 030
<i>dont parrainages</i>			
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	906 821	915 073	1 126 678
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 398	12 725	12 725
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés	12 000	12 000	12 000
Autres produits	1 817	2 340	1 804
Total I	1 226 100	1 207 315	1 201 237
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	254 574	257 235	257 235
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	46 651	45 629	45 629
Salaires	636 138	617 755	617 755
Cotisations sociales	243 963	232 815	232 815
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 936	7 046	7 046
Dotations aux provisions	10 267		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés	12 000	12 000	12 000
Autres charges	6 793	18 604	9 956
Total II	1 215 322	1 191 084	1 182 436
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 778	16 231	18 801
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	3 354	2 926	2 927
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Total III	3 354	2 926	2 927
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
Total IV	-	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 354	2 926	2 927
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	14 132	19 157	21 728
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		-	6 078
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		-	8 648
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-	2 570
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	112	146	147
Total des produits (I + III + V)	1 229 454	1 210 241	1 210 242
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 215 434	1 191 230	1 191 231
EXCEDENT OU DEFICIT	14 020	19 011	19 011
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>			

3 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

3.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisations est le linéaire.

Les durées moyennes sont les suivantes :

- Mobilier : 5 à 7 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique et électroménager : 3 ans
- Logiciels : 1 an
- Aménagement des locaux : 10 ans

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	3 540			3 540
Matériel d'activités et informatique	42 771	2 173		44 944
Matériel de transport	10 000			10 000
Mobilier de bureau	53 427			53 427
Aménagement des locaux	4 673			4 673
Total	114 411	2 173		116 584

3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	3 540			3 540
Matériel d'activités et informatique	39 996	1 688		41 684
Matériel de transport	10 000			10 000
Mobilier de bureau	45 314	2 781		48 095
Aménagement des locaux	935	467		1 402
Total	99 785	4 936		104 721

3.2 Actif circulant

Créances

Créances	Montant
Clients	10 331
Avoir non parvenu	
Avances et acomptes	100
Ville	64 810
CAF	103 807
Département	63 306
Etat	4 300
CARSAT	13 600
Créances diverses	150
Produits à recevoir divers	734
TOTAL	261 138

Etat des échéances des créances :

Intitulés	(-) 1 an	(+) 1 an	Total
Clients et comptes rattachés	10 331 €		10 331 €
Créances diverses	248 657 €	2 150 €	250 807 €

Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 324 €, contre 1 370 € au 31/12/2024.

3.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances Ville	2 484		2 484	0
Immobilisations financières				
Total	2 484		2 484	0

Une provision pour dépréciation sur créance est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement de la créance connue à la clôture de l'exercice.

3.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	59 163		50 000		109 163
Report à nouveau	83 969	19 010		50 000	52 979
Excédent ou déficit de l'exercice	19 010	- 19 010	14 021		14 021
Situation nette	162 142		14 021		176 163
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 425			1 750	3 675
Provisions réglementées					
TOTAL	167 567		64 021	51 750	179 838

3.5 Fonds reportés et dédiés

3.5.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv. d'exploitation - Etat - séjour au ski	12 000	12 000	12 000			12 000	12 000
« Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) »							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	12 000	12 000	12 000			12 000	12 000

3.5.2 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Situations Ressources	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D = A-B+C
Subvention					
- Dépt – précarité énerg.	12 000	12 000	12 000	0	0
Total	12 000	12 000	12 000	0	0

3.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	4 914	5 767	4 914	5 767
Total	4 914	5 767	4 914	5 767

3.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	46 500		46 500

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparées à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans,
- Taux d'actualisation : 4,20%,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1%

— Taux de charges sociales : 42%

— Taux de turn over : 4.58%

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre association utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission) des statistiques propres et d'un taux moyen constaté sur les 3 derniers exercices.

3.6.2 Provisions pour reversement d'une subvention

Une provision pour reversement de subvention est comptabilisée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début d'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	4 914	5 767	4 914	5 767
Total	4 914	5 767	4 914	5 767

Ce montant correspond à :

- un risque de réfaction sur REAAP & FTR LAEP.

3.7 Dettes

3.7.1 Précisions sur d'autres dettes

Dettes	Montant
Etablissements bancaires	1 875
Fournisseurs	40 022
Factures non parvenues	52 061
Dettes fiscales et sociales	114 098
Produits constatés d'avance	46 898
TOTAL	254 954

Etat des échéances des dettes :

Soldes	(-) 1 an	(+) 1 an	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 022		40 022
Dettes fiscales et sociales	114 098		114 098
Produits constatés d'avance	46 898		46 898

3.7.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance se composent de :

- Etat CV Accompagnement à la scolarité 8 400 €,
- Ville CV Accompagnement à la scolarité 7 200 €,
- CAF CLAS 12 298 €,
- CARSAT Vivons retraite 9 000 €
- CARSAT Autonomie numérique 10 000 €

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

3.7.1.2 Subventions à reverser

Le poste « *subvention à reverser* » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra être atteint.

Au 31/12/2025, l'association n'a pas de subvention à reverser.

4 Informations relatives au Compte de résultat

4.1 Produits du compte de résultat

4.1.1 Produits de tiers financeurs

Nature du concours ou de la subvention	Département	Etat	Ville	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subvention d'exploitation	245 648	160 606	330 572	142 992	27 003

4.2 Résultat Exceptionnel

néant

4.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

4.3.1 Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées

4.3.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Le bénévolat dont notre association a bénéficié correspond à :

- Des réunions de bureau/CA/AG pour 210 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire du SMIC) : 3 593 €.
- Des ateliers et organisation événements pour 320 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire du SMIC) : 5 484 €
- De l'appui technique et pédagogique aux salariés pour 72 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire du SMIC) : 1 232 €
- De l'assistance animateurs ACM 3/12 ans pour 21 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire brut SMIC) : 351 €

4.3.1.2 Mise à disposition de biens

La ville a mis à disposition 4 salles de classe pour l'accompagnement à la scolarité et les ACM 3/12 ans pour un coût estimé à 730 €

4.4 **Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat**

Honoraires des commissaires aux comptes

—	— CAC 1
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	8 518 € TTC

4.5 **Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué dans cette annexe car cela reviendrait à faire mention d'une rémunération individualisée.

4.6 **Informations relatives à l'effectif**

L'effectif moyen salarié de l'association se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	2.80
Employés	15.65
Contrat de professionnalisation	0
Total	18.45

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		